MANAGEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL

Certification de coordinateur- trice de projet et de carrière artistique

Registre National des Certifications Professionnelles N° 34058

Certificat ATLA nouveau répertoire France Compétences arrêté 5 juillet 2019

Former des professionnels compétents, autonomes, réflexifs, responsables

LA CLIQUE ETC…. déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro : 93131598813 auprès du préfet de région PACA (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État), est habilitée par notre partenaire, l'école ATLA, http://www.atla.fr/management-artistique-et-culturel/ pour former et organiser l'évaluation pour obtenir le titre de « Coordinateur de projet et de carrière artistique» de niveau 5 inscrite au Registre National des Certifications Professionnelles N° 34058, certificat ATLA arrêté juillet 2019 https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/34058

Nous sommes partenaires de l'école ATLA, depuis 2016, et nous proposions une certification intitulée « Chargé(e) de management artistique et culturel » Code RNCP : 14379. Depuis le 5 juillet 2019, cette certification a évolué et s'intitule « Coordinateur.trice de projet et de carrière artistique » et a été publiée dans le nouveau répertoire par France Compétences, la formation est éligible au CPF code N° 320352

■ OBJECTIFS DE FORMATION

Avec la naissance des politiques culturelles, les métiers du spectacle vivant se sont professionnalisés et structurés. Les conventions collectives s'appliquent au personnel technique, artistique et administratif des entreprises artistiques et culturelles de droit privé et de droit public dont l'activité principale est la création, la production ou la diffusion de spectacles vivants. La mise en œuvre des activités artistiques exige des professionnels compétents capables de promouvoir le développement culturel tant au niveau régional, national qu'à l'international. Face à des fonctions qui requièrent des compétences pointues, des modes d'organisation et de gestion du spectacle vivant de plus en plus complexes, des modalités de financement nouvelles, une nécessaire professionnalisation des acteurs chargés de la gestion des structures et de l'administration des spectacles vivants s'impose.

La formation théorique, complétée par des stages en entreprises culturelles, permettra aux participants de capitaliser des compétences pour gérer et développer la carrière d'artistes, mettre en œuvre, superviser la production de spectacles, de disques, de projets audiovisuels ou cinématographiques, assurer la gestion budgétaire, administrative et l'encadrement du personnel d'une production, d'une compagnie ou d'un lieu de spectacle. Ces outils nécessaires à l'insertion dans le secteur culturel, permettront de constituer les pôles d'intérêt du curriculum vitae pour élaborer et finaliser le projet professionnel dans la gestion de projets culturels et le management d'artistes.

■ CONTEXTE DE LA FORMATION

La formation de « Chargé-e de Management Artistique et Culturel » est issue d'une réflexion de 2 axes :

1. **Restructuration des métiers du spectacle vivant, et l'évolution des métiers par le législateur :**

- La refonte de l'ordonnance de 1945 et ses textes d'application, la loi n°99-198 du 18 mars 1999, l'ordonnance du 3 juillet 2019 qui met en place un régime simplifié de déclaration préalable d'activité qui se substitue au système d'autorisation administrative.

- L'évolution de la définition de l'agent artistique l'Article L7121-9 Modifié par la LOI n°2010-853 du 23 juillet 2010 - art. 21 et par Décret n° 2011-517 du 11 mai 201, le1er janvier 2016, il n'y plus l'obligation d'immatriculation sur Registre National des Agents Artistiques (article 15de l'ordonnance N°2015-1682 du 17 décembre 2015)

2. Développement de projet artistique par la pratique des contrats 360°

La formation des professionnels formés capables d'appréhender une vision d'ensemble du développement de projet et de carrière d'artiste. LA CLIQUE ETC propose un parcours individuel de professionnalisation qui répond avec pertinence et en cohérence entre les enseignements théoriques et les pratiques professionnelles du terrain, aux nouveaux enjeux posés par la filière culturelle et en tenant compte de l'expérience professionnelle, des possibilités de financement, et d'organisation de l'entreprise des salariés.

■ NOMENCLATURE DE LA FORMATION

- Nomenclatures des spécialités de formation (**codes NSF**)
  - 133 : Musique, arts du spectacle
  - 310p : Management
  - 323p : Production et régie
- Fiches métiers ROM
  - L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel
  - L1303 : Promotion d'artistes et de spectacles
- Domaines du formacode :
  - 45052 : production spectacle
  - 32096 : gestion entreprise culturelle

■ METIERS POUVANT ETRE ENVISAGES

Métiers de la production, diffusion avec une vision globale de la carrière de l'artiste, projet culturel

- Assistant Manageur (se)
- Chargé(e) de projet artistique
- Chargé(e) de projet culturel
- Chargé(e) de développement culturel
- Manageur(e) d'artistes
- Chargé(e) de développement de carrière
- Chargé(e) d'accompagnement de projet
- Développeur(e) d'artiste
- Agent(e) de promotion d'artiste

Métiers spécialisés, selon les blocs de compétences choisis, ou l'expérience professionnelle

- Production : Chargé(e) de production, assistant(e) de production,
- Chargé(e) de financements, chargé(e) de partenariat, de mécénat
- Logistique : tour manager, régisseur
- Diffusion : Chargé(e) de diffusion, bookeur (euse), tourneur (euse)
- Gestion de droits/éditions Chargé(e) de relations organismes de gestion collective,
- Communication Assistant de communication, Chargé(e) de communication
- Programmation Programmateur, assistant programmateur, conseiller(e) à la programmation
- Action culturelle Chargé(e) de lieux ressources, chargé d'accompagnement artistique
- Chargé(e) de relation avec les publics

■ PUBLIC

Salariés en activité dans le domaine du spectacle vivant, et intermittents du spectacle….souhaitant approfondir et/ou valider une expérience professionnelle. Personnes ayant une formation initiale ou une expérience professionnelle dans des domaines divers qui souhaitent transférer leurs compétences dans le domaine du spectacle vivant dans le cadre d'une reconversion, CPF de transition, ou en vue d'un transfert de compétences dans le domaine du spectacle vivant.

Demandeurs d'emplois, bénéficiaires du RSA, CPF de transition professionnelle… qui souhaitent s'orienter vers une activité concrète d'interface entre le public et les productions culturelles : médiation culturelle, développement de projets artistiques, production de spectacles, gestion d'un lieu culturel... ou accompagnement d'artistes, booking, management….

■ ADMISSION

Justifier d'un BAC ou de deux ans d'expérience professionnelle dans le secteur du spectacle vivant/ de la musique enregistrée ou 3 ans d'expérience dans un domaine où le postulant a développé des compétences transférables dans le secteur du spectacle vivant (gestion, management, juridique, comptabilité, logistique, communication…) Admission sur dossier (projet professionnel) et après entretien individuel préalable afin de valider l'adéquation entre le projet professionnel et les objectifs de la formation. La connaissance approfondie d'un secteur culturel, (musique, cinéma, peinture, ...) les fonctions de base d'un traitement de texte /d'un tableur/des réseaux sociaux et la pratique d'une ou plusieurs langues étrangères, en particulier l'anglais est souhaité.

■ METHODES PEDAGOGIQUES

Les méthodes prennent ancrage sur l'interactivité, l'expérience et les ressources des participants. La formation animée sur le mode du développement des potentialités, doit agir sur plusieurs niveaux : la régulation, la cohésion du groupe, l'autonomisation, la confiance en soi et à autrui, la prise de recul des stagiaires. Le mode d'intervention du formateur passe par les outils de la communication : le questionnement, le feed back, la reformulation.

Un axe fort en gestion des relations interpersonnelles renforcera les acquis professionnels. Chaque participant est considéré comme un acteur, toute son expérience personnelle et professionnelle lui permet de prendre place dans un groupe, et de progresser. A terme, chaque participant peut s'auto évaluer et générer de nouveaux changements.

■ DEMARCHE PEDAGOGIQUE : COMPETENCE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

- **Développer son professionnalisme par la démarche compétences**

La démarche compétences née dans les années 1980 qui ont vu apparaître une modification importante des modes d'organisation du travail. En effet, le progrès technique enregistré au cours des années 80 a permis aux entreprises de délaisser de plus en plus le travail à la chaîne et passer ainsi d'une perspective taylorienne à une perspective de globalisation des tâches. L'opérateur à qui l'on demandait d'exécuter des tâches devint un acteur auquel on demanda désormais de savoir s'adapter à différentes situations. La pression concurrentielle imposa également de plus en plus d'avoir des gains de productivité constants (raccourcissement des lignes hiérarchiques, polyvalence, management par objectifs...). Les entreprises prirent alors conscience de l'importance de valoriser et de développer les savoir-faire de leurs salariés et de leurs organisations. Il devint en effet indispensable de développer le professionnalisme des acteurs pour répondre aux exigences croissantes de qualité, de réactivité, d'adaptabilité et d'innovation.

- **S'adapter au contexte économique et social, construire un portefeuille de compétences**

La forte augmentation du chômage, et l'augmentation des exigences demandées aux salariés qui dorénavant, doivent être capables de développer des compétences variées pour maintenir leur emploi. Ce contexte économique et sociétal incite les entreprises à développer les compétences et le professionnalisme de leurs salariés. Même si le diplôme reste toujours un moyen de sélectionner les candidats, il n'est plus la condition sine qua none d'une embauche, aujourd'hui, les employeurs attendent d'un salarié qu'il soit compétent c'est-à-dire qu'il puisse mobiliser des ressources et s'adapter à des situations professionnelles différentes.

- **Passer d'un modèle d'ingénierie de la formation à un modèle d'ingénierie de la compétence**

Le glissement de la notion de qualification vers la notion de compétence entraîne un changement de méthode au niveau de la conception des programmes de formations et la revalorisation des formations fondées sur ce modèle de l'ingénierie de la compétence. - Développer des compétences transversales pour renforcer l'efficacité et l'employabilité L'arbre des compétences clés[1] de Grégoire EVEQUOZ détermine 6 grands domaines de compétences transversales: traiter l'information, organiser, résoudre des problèmes, travailler en équipe, encadrer, communiquer. Les compétences déclinées en capacités avec pour chacune des indicateurs seront évaluées dans le cadre de la formation en alternance. L'utilisation de l'arbre des compétences complète l'acquisition des compétences techniques nécessaires à l'exercice du métier.

■ FORMATION DE COORDINATEUR DE PROJET ET DE CARRIERRE ARTISTIQUE

4 BLOCS DE COMPETENCES CAPITALISABLES, DE 154 HEURES THEORIQUES PAR BLOC EN 2020

- **Bloc 1 Promotion d'artiste ou de projet artistique et culturel, 4 modules du 16 mars au 15 avril**
- **Bloc 2 Administration projet culturel/carrière d'artiste/Régie de production 4 modules du 15 mai au 17 juin**
- **Bloc 3 Gestion de droits /Edition 3 modules du 31 août au 30 septembre**
- **Bloc 4 Développement projets artistique/accompagnement d'artiste 3 modules 9 novembre au 10 décembre**

La formation se déroulera au CMCI 2 rue Henri Barbusse 13001 Marseille, immeuble PMR

[1] Evéquoz, Grégoire les compétences clés, édition LIAISON

■ BLOC 1 « PROMOTION D'ARTISTE OU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

- **DATES, DUREE, RYTHME**

154 heures théorie du 16 mars au 15 avril 2020- 133 heures de MSP en entreprise du 16 avril au 14 mai 2020

- **Objectifs pédagogiques**

- Maitriser l'environnement professionnel de l'artiste musicien/du spectacle vivant pour gérer, développer la carrière d'artistes selon la réglementation (droit de la propriété artistique et littéraire...), les objectifs et les orientations professionnelles.
- Maitriser les connaissances clés en matière d'organisation, de production, d'administration, élaborer les outils de communication (dossiers presse, argumentaire, discours...), gérer la communication (interviews, émissions, attitudes….)
- Négocier les contrats et les conditions d'exécution, le paiement des cachets, des droits, des prestations réalisées, planifier des dates de spectacle, de tournée, d'exposition et réaliser les opérations de communication et de promotion
- Développer son mode de communication interpersonnelle : écoute active-assertivité-bienveillance, travailler en équipe, animer des réunions efficaces, prendre la parole en public

- **Le contenu de la formation est organisé autour de 4 Modules indépendants**

M1 ENVIRONNEMENT, CADRE LEGAL ET JURIDIQUE

- Les politiques culturelles en France
- Les politiques culturelles en Europe
- L'entrepreneur de spectacles une profession réglementée
- L'agent artistique et management de la carrière d'artiste
- Le monde de la musique et organisation du secteur du spectacle vivant
- Les différents statuts d'artistes

M2 GESTION ADMINISTRATIVE ET SOCIALE

- Les contrats du spectacle
- La gestion sociale et le régime d'intermittence

M3 STRATEGIE COMMERCIALE DIFFUSION ET PRODUCTION DE SPECTACLES

- Les missions des lieux de diffusion et de formation
- Les différents courants musicaux et programmation artistique
- Les outils de communication/ promotion
- Les budgets prévisionnels d'un spectacle
- La diffusion de spectacle
- La négociation et vente selon le concept d'Harvard

M4 OUTILS DE LA COMMUNICATION INTERPERSONNELLE ET DU MANAGEMENT

- Analyse transactionnelle, outil de connaissance de soi, outil de communication
- Ecoute et le comportement empathique selon PORTER
- La dynamique de l'équipe de travail

- **EVALUATION BLOC 1 « PROMOTION D'ARTISTE OU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL**

- Dossier d'évaluation continue, ateliers thématiques, rédaction de contrat d'artistes, QCM
- Etude de cas relative au développement d'un projet artistique

Attestation mentionnant les compétences acquises (Module valorisable pour la certification pendant 5 ans)

■ BLOC 2 « ADMINISTRATION PROJET CULTUREL, D'UNE CARRIERE D'ARTISTE, REGIE DE PRODUCTION »

154 heures théorie du 15 mai au 17 juin - 182 heures de Mise en Situation Professionnelle en entreprise du 18 juin au 24 juillet

- **Objectifs pédagogiques**

- Organiser et gérer une exposition temporaire ou un évènement culturel, rédiger des procédures de gestion administrative, des documents techniques et administratifs. Effectuer et coordonner le suivi administratif et financier du projet/la production/ la structure en collaboration avec des professionnels de la gestion.
- Acquérir les outils de l'efficacité personnelle : entretien professionnel, conduire une équipe, organiser son travail, gérer son temps. Organiser, conduire une réunion et utiliser les applications informatiques spécialisées. Rédiger et mettre en forme des documents : note de synthèse, rétro planning, feuille de route….
- Appliquer le cadre juridique relatif à l'organisation de spectacles vivants, la réglementation ERP, pour prévenir et gérer les risques spécifiques aux lieux de spectacles. Superviser les dispositifs techniques nécessaires à la conduite d'un spectacle ou d'un événement.
- Coordonner des solutions techniques en réponse aux exigences de sécurité, aux demandes des artistes et aux fiches techniques des spectacles. Évaluer le déroulement du spectacle avec les intervenants et optimiser l'utilisation des équipements et moyens techniques

- **Le contenu de la formation est organisé autour de 4 Modules indépendants**

M1 REGIE GENERALE ET LA SECURITE DES SPECTACLES

- L'organigramme d'une équipe dans un lieu de diffusion
- La réglementation des lieux de diffusion
- La mise en conformité des lieux pour l'accueil du public
- Les principales dispositions de sécurité d'un spectacle
- La sécurité du travail
- Collecte et diffusion d'information en interne
- Gestion opérationnelle de la production d'un spectacle, d'une tournée et d'un festival

M2 REGIE D'ŒUVRE D'ART

- Les institutions : FRAC – CAC- MAC
- Les lieux de diffusion
- Les aspects règlementaires de l'exposition temporaire
- Conservation préventive

M3 ADMINISTRATION, GESTION COMPTABLE ET FISCALE

- Les structures juridiques des entreprises culturelles
- Circulation des artistes dans le monde et mobilité
- Gestion comptable et obligations fiscales

M4 COMMUNICATION, PROMOTION ET MEDIAS

- Les outils et documents de travail
- Les outils du Web Marketing
- Personnalisation du profil
- Réalisation d'un site web
- Création de contenus (écrits, audio, vidéo) pour le web et mise en ligne
- Le monde des médias
- L'animation micro, ses intonations et ses déclinaisons

EVALUATION BLOC 2 « ADMINISTRATION PROJET CULTUREL, D'UNE CARRIERE D'ARTISTE, REGIE DE PRODUCTION »ù

Dossier d'évaluation continue, ateliers thématiques, étude de cas relative à la sécurité des spectacles
Attestation mentionnant les compétences acquises (Module valorisable pour la certification pendant 5 ans)

■ BLOC 3 « GESTION DES DROITS / EDITION

154 heures théorie du 31 août au 30 septembre 2020 - 182 heures MSP en entreprise du 2 octobre au 6 novembre 2020

- **Objectifs pédagogiques**

- Maîtriser la filière de la production phonographique de l'enregistrement à la commercialisation, analyser le rôle différents acteurs de la filière musicale, coordonner les rôles et interaction, connaitre les contrats usuels de la musique enregistrée ;

- Gérer, développer la carrière d'artistes, selon la réglementation (droit de la propriété artistique et littéraire...), les objectifs et les orientations professionnelles. Appréhender le rôle des sociétés civiles d'artistes-interprètes et connaître leurs actions

- Garantir le droit d'auteur et la protection des œuvres artistiques et musicales, des enregistrements sonores, des représentations d'une œuvre en public et des télécommunications afin d'administrer et promouvoir les œuvres musicales

- Coordonner l'ensemble des interlocuteurs de l'artistes/du projet : partenaires professionnels (producteurs/éditeurs/ tourneurs) les organismes professionnels (SACEM, CNV, SPEDIDAM …)

- **Le contenu est organisé au tour de 3 Modules indépendants**

M1 DISQUE ET LABEL

- La production et l'édition phonographique
- De l'enregistrement à l'exploitation
- La distribution
- Les contrats du disque
- Le label, maison de disques

M2 PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEURS

- Naissance des droits de l'auteur (droits moraux et droits patrimoniaux)
- Le droit de l'image
- Les droits voisins
- Le droit de reproduction
- Le droit et l'internet
- Les sociétés de gestion collective des droits d'auteur

M3 EDITION ET EXPLOITATION D'UNE ŒUVRE

- L'éditeur musical
- L'édition du livre
- Pourquoi et comment se faire éditer ?
- Les missions éditoriales

- **EVALUATION BLOC 3 « GESTION DES DROITS / EDITION**

- Evaluation formative, sous forme d'études de cas, d'exploitations de situations concrètes vécues par les participants dans leur pratique professionnelle quotidienne, d'analyse de cas concrets, d'auto diagnostic permet aux stagiaires de déterminer des axes de progrès individuels.

Attestation mentionnant les compétences acquises (Module valorisable pour la certification pendant 5 ans)

■ BLOC 4 DEVELOPPEMENT DE PROJETS ARTISTIQUES/ACCOMPAGNEMENT D'ARTISTES

154 heures théorie 9 novembre au 10 décembre 2020 inclus

- **Objectifs pédagogiques**

- Rédiger et gérer des projets culturels, rechercher des financements publics et/ou privés, instruire des dossiers de demandes de subventions, répondre à des appels d'offre publics dans le respect des cahiers de charge.
- Travailler en équipe, appliquer les techniques de management et de conduite de projet, coordonner et mobiliser des équipes autour d'un projet
- Acquérir les outils de l'efficacité personnelle : développer son mode de communication interpersonnelle, conduire une équipe, animer des réunions efficaces, prendre la parole en public, organiser son travail et gérer son temps.

- **Le contenu est organisé autour de 3 Modules indépendants :**

M1 INGENIERIE ET MEDIATION CULTURELLE

- La rédaction d'un projet culturel
- Un projet culturel : une œuvre, un public, un lieu, des partenaires.
- Les 5 étapes de la méthodologie de rédaction du projet
- La rédaction d'un projet de médiation culturelle
- Le cadre environnemental et institutionnel des projets d'insertion par la culture
- La médiation culturelle : une construction du lien social
- L'éducation artistique et culturelle, une politique interministérielle

M2 REDACTION D'UN PROJET DE SUBVENTIONS ET REPONSE APPEL D'OFFRE

- Les aides et demande de subventions
- Stratégie de demandes de financement
- Le bilan de son projet
- L'appel d'offre et la commande publique
- Les procédures de marchés publics
- Le dossier de candidature
- Constitution de l'offre

M3 OUTILS DE LA COMMUNICATION INTERPERSONNELLE ET DU MANAGEMENT

- Conduite de réunion
- La prise de parole en public
- Organisation du travail et gestion du temps

■ MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE EN ENTREPRISE (MSP)

Stage en entreprise d'une durée minimum de 160 heures, modulable selon l'expérience professionnelle

La formation théorique, complétée par un (des) stage(s) en entreprises culturelles, permettra aux participants de capitaliser des compétences pour gérer et développer la carrière d'artistes, mettre en œuvre, superviser la production de spectacles, de disques, de projets audiovisuels ou cinématographiques, assurer la gestion budgétaire, administrative et l'encadrement du personnel d'une production, d'une compagnie ou d'un lieu de spectacle. Ces outils nécessaires à l'insertion dans le secteur culturel, permettront de constituer les pôles d'intérêt du curriculum vitae pour élaborer et finaliser le projet professionnel dans la gestion de projets culturels et le management d'artistes.

■ Préparation des épreuves de la certification

- **« Coup de pouce » à un artiste**

  Mise en situation ayant pour objectif d'accompagner un artiste, des projets artistiques et culturels dans différents aspects (administratifs, économiques, logistiques, commerciaux, promotionnels, artistiques….) Pour cela l'artiste / le groupe devra définir conjointement avec l'encadrement de la formation, les actions qu'il souhaite que le stagiaire réalise, d'appliquer ses acquis à une problématique réelle et de faire bénéficier le groupe / artiste d'un soutien concret pour un aspect de leur projet

- **Evaluation continue**

Dossier à compléter tout au long du parcours de formation et qui en illustre les différents passages obligés : recherches personnelles, exercices individuels ou en groupe, bilan mises en situation…. Qui permettra au jury de statuer sur les compétences acquises ou en cours d'acquisition en fin de formation.

- **Méthodologie de l'écrit du mémoire de fin d'étude**

- Problématique, hypothèse
- Références (théoriques, méthodologiques, juridiques…) utilisées
- Méthodologie générale : organisation en chapitres et sous chapitres
- Méthodes et outils utilisés : implication dans les choix
- Mise en perspective dans l'avenir professionnel
- Annexes : bibliographie, glossaire, tableaux, graphiques…

- **Soutenance du mémoire et argumentation**

- Clarté des explications : évolution de la mission, déroulement, initiatives personnelles… Appropriation du thème : problème ? Résolution ?...
- Supports et discours : power point,
- Adéquation du contenu d'information dans les supports
- Gestuelle, débit, rythme, voix, regard…
- Aptitude à convaincre et à intéresser l'auditoire

- **Elaboration du projet professionnel**

- Employabilité et logique des compétences
- Concept de compétence selon LE BOTERF
- Les 3 dimensions de la compétence
- Positionnement dans l'équipe de travail
- Rédaction du CV et lettre de motivation

■ CERTIFICATION COORDINATEUR DE PROJET ET DE CARRIERE ARTISTIQUE INSCRIT RNCP N° 34058

- **Passage des épreuves de la certification**

- Soutenance d'un mémoire de fin d'étude devant un jury de professionnels pour obtenir le Titre et la Certification Coordinateur de projet et de carrière artistique inscrit au Registre National des Certifications Professionnelles N° 34058. Certificat ATLA, est soumis à la réussite de l'examen final devant un jury de professionnels, évaluateur et certificateur.

- Présentation du dossier d'évaluation continue complété tout au long du parcours de formation : recherches personnelles, exercices individuels ou en groupe, bilan mises en situation…. Qui permettra au jury de statuer sur les compétences acquises ou en cours d'acquisition en fin de formation.

- Présentation de l'artiste « coup de pouce » des actions réalisées, d'un soutien concret pour un aspect de leur projet artistique et application des acquis à une problématique réelle du groupe / artiste

■ DEMARCHE QUALITE

LA CLIQUE ETC….. satisfait aux 6 critères qualité et les 21 indicateurs de qualités communs aux OPCA/OPACIF pour une simplification de la démarche du décret 2015-790 du 30 juin 2015 relatives à la qualité des actions de formation professionnelle continue et l'inscription au Datadock a été examinée et validée. Nos formations peuvent prétendre aux financements.

L'Institut de Certification des Professionnels de la Formation et de la Prestation de Service Intellectuel ICPF & PSI http://certif-icpf.org/ est un organisme de certification de personnes, professionnels de la formation et de la prestation de service intellectuel.

AMAT Arnaud est certifié agréé ICPF & PSI/CNEFOP : Certification N° 251 formateur, ingénieur en formation, pour les domaines : Régie de spectacles, Management d'artistes, Organisation du monde musical, ingénierie culturelle, norme ISO 9001:2008, l'ISO 29990:2010, NF X50-761, la NF X50-769 . La certification est reconnue dans la liste du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle CNEFOP comme satisfaisant au Décret Qualité.

■ EQUIPE D'INTERVENANTS (liste non exhaustive)

- **AMAT ARNAUD, Production de spectacles production phonographique, management de carrière d'artistes, gérant de LA CLIQUE PRODUCTION**

  Certification N° 251 agréé Institut de Certification des Professionnels de la Formation et Prestation de Service Intellectuel (ICPF- PSI) www.certif-icpf.org Norme AFNOR reconnue par CNEFOP
  - Formateur Régie de spectacles, Management d'artistes, Organisation musique
  - Ingénieur en formation Ingénierie culturelle, Management d'artistes

- **AMAT CLAUDINE,** coach titulaire de l'AEC, communication interpersonnelle, management, ingénierie culturelle et accompagnement individuel des stagiaires
- **ACHARD Cyril,** musicien de jazz, théoricien
- **BASTIANELLI FRANCOISE,** directrice du label Emouvance disque et label
- **BENALI ANISSA**, directrice de spectacle assistance, gestion sociale des entreprises culturelles.
- **BELLAZGHARI SALIM,** responsable Loisirs & Evènements à l'UCPA et à NRJ Music Awards, intervient sur le monde des médias, les techniques de prise de parole en radio et la cohésion d'équipe
- **BOUCHON Ronie** intervient sur le renforcement des compétences managériales outils de management et décisionnel
- **BUISSON ELYANE,** administratrice de production, AZAD production où elle assure un travail d'administration, de structuration, de production et de diffusion.
- **COLLIN Xavier** gérant WTPL Music société d'édition musicale, Membre de la CSDEM (Chambre Syndicale de l'Édition Musicale
- **DIDIER ISABELLE**, régisseuse Générale directrice technique du Festival d'Ambronay, intervient sur la sécurité des lieux, des équipes et du public et la logistique d'évènement.
- **ERNOUL Christophe** Responsable du bureau des licences d'entrepreneur de spectacles vivants ; Conseiller pour l'action culturelle et territoriale et les musiques actuelles. Correspondant pour le mécénat et l'éducation populaire à la DRAC PACA
- **LINOU SOPHIE Consultante** développement de projets dans les arts et la culture
- **MEYER CRISTIAN,** directeur de production, conseil en ressources humaines intervient dans la diffusion de spectacles et les structures juridiques des entreprises culturelles.
- **JUNG MICHELE,** Consultante droit, code de la propriété intellectuelle, loi DADVSI
- **KENNIBOL KIM ANNE,** chargée de mission du service Actions Educatives au conseil région PACA, politiques culturelles, et le montage des dossiers de subventions européennes
- **RAGOT CAROLINE** régisseur d'exposition au MUCEM
- **SYLVAIN LAMBERT** Régie TECHNIQUE
- **TRIBOULAT YANN** développement WEB, référencement, WEB marketing
- **THUILLIER SARAH** Responsable Pôle d'Accompagnement des Têtes de l'Art
- **VEGIS GRAZIELLA** conseillère artistique, spectacles jeune public
- **…..**